



# Le Petit Causse-nard

*Bulletin d'information de la mairie de Calès*  
Novembre 2024

## Le Mot du Maire

Déjà l'automne et ses belles couleurs qui embellissent nos paysages pittoresques.

Le temps est venu de vous informer des événements marquants pour le village et les Calèsiens.

Notre « petit coin de Paradis » prend toute sa place dans notre quotidien, loin du tumulte politico-économique national et des guerres affreuses qui sévissent sur notre planète. Nous sommes collectivement incapables de tirer des enseignements de nos erreurs passés ! Les guerres en sont un bien triste exemple !

Impuissants mais concernés nous pouvons visualiser la Paix et espérer plus de sagesse et de bienveillance des gouvernants et des peuples.

Les Calèsiens (nes) désirent avant tout le calme et la tranquillité, ce qui n'est pas incompatible avec des animations et des festivités qui participent à la vie du village.

Les deux principaux piliers d'une belle vie consistent à maintenir des liens sociaux et avoir des projets aussi modestes soient-ils. Participer aux activités du village et des villages voisins est un pas important.

Ce bulletin vous rappellera quelques contributions et règles « de vivre ensemble » à respecter pour le bien de toutes et tous. Pour davantage d'informations vous pouvez les demander en Mairie.

Je voudrais vous alerter sur la multiplication des dépôts sauvages qui se multiplient ! Un article est récemment passé dans La Dépêche... Les lourdes sanctions pénales et financières ne semblent pas suffisantes et il faut prendre les contrevenants sur les faits ? Ce sont vraiment des actes incompréhensibles et intolérables !

Merci de contribuer à préserver la beauté de notre village, la nature et notre environnement, si précieux, si fragiles.

Vous noterez dans ce bulletin les dates des prochaines occasions pour nous retrouver toujours avec plaisir.

Les fêtes de fin d'année, les vœux sont de belles occasions de partager de bons moments.

Passez de bonnes fêtes et prenez soin de vous.  
Que vive Calès !

J.F Poncelet



## PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

L'état nous demande plus en plus de précautions et d'anticipations pour faire face aux risques naturels (principalement inondations et feux de forêt).

Un Plan Communal de Sauvegarde a été établi pour la commune impliquant une partie de la population et la mise à disposition de matériels. Nous devons mettre à jour ce document tous les ans et réaliser des exercices de maîtrise de ces risques.

Un « entraînement », contrôlé par la préfecture, aura lieu le 6 décembre de 20h à 23h.

Merci de votre attention importante et de votre participation.

## Poésie du jour

Julien B.

A l'ombre du vieux chêne, de jeunes pousses s'étioilent ;  
Patience et résilience sont leur mantra.  
La nature sait que même les plus robustes ne sont pas éternels.  
Parfois forts et dominants... Demain, l'ombre d'un passé lointain.  
Aujourd'hui, un arbre se meurt pour laisser place à ses semblables.  
Vieux chêne, souviens toi qu'ainsi va la vie : un doux cercle vertueux et miraculeux.  
Quelques mauvaises tempêtes sonneront comme un rappel au temps ;  
Le temps qui court et que nul ne saurait suspendre.  
Riches de ton humus, dame nature s'étoffera en écrin de verdure.



## Voirie

Les deux premières tranches de goudronnage de la Courgnoulade sont maintenant réalisées.  
La troisième tranche sera réalisée pour l'été 2025 et clôturera la réfection de cette route qui est sur la commune de Lacave qui a permis ces travaux sur plus de 2 km.  
Nous les remercions à nouveau chaleureusement, et précisons que la commune de Calès entretient la portion qui va du carrefour vers Lacave jusqu'au début de la Courgnoulade. Cette route communale est à la charge de nos deux communes.

## Électrification du hangar communal

Lors de sa construction, ce local près de la station d'assainissement n'a pas été électrifié, ce qui pose des problèmes d'exploitation pour les agents.

Après de multiples démarches administratives, nous avons obtenu l'aide importante de la FDEL (Fédération Départementale de l'Énergie du Lot).

Pour un coût global de l'ordre de 45 000€, le reste à charge pour la Mairie sera de 10 000€.

Les travaux doivent commencer avant la fin de l'année 2024.

## Église

Vous étiez nombreux pour assister à l'inauguration des travaux de l'église le 12 juillet 2024 et nous vous en remercions. Elle contribue à l'attractivité de notre territoire et de notre beau village  
Il suffit de lire les notations élogieuses sur le livre d'or pour nous réjouir d'avoir embelli notre église.  
Ces travaux ont été réalisés par des artisans locaux et c'est une double satisfaction.

Le retable a été restauré par Mr Cougoule, ébéniste, et réinstallé.  
L'entretien de l'église est une charge conséquente que nous devons hiérarchiser avec d'autres priorités pour la commune. La réparation des vitraux en partie cassés est à l'étude pour éviter des infiltrations aux conséquences coûteuses et dommageables.

Enfin le mur qui jouxte le chœur derrière l'église va être refait en pierres sèches (demande du CAUE).  
La révision totale de la toiture est elle aussi devenue indispensable et en attente des subventions indispensables !

## Parking du foyer

Les travaux pour le nouveau parking du foyer rural sont toujours sur le feu avec pour commencer le terrassement qui devrait avoir lieu courant novembre.

Nous vous informerons des nouvelles de ce chantier à venir dans une prochaine édition du Petit Causseard.

## Panneaux photovoltaïques

Ce projet piloté par le porteur de projet « MELVAN » continue d'évoluer favorablement.

Il a été adopté en commission CDPENAF (Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) et fait l'objet d'observations contraignantes par la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale), auxquelles MELVAN s'attache à répondre.

L'objectif est toujours de pouvoir déposer le permis de construire début 2025.

L'intérêt de produire et consommer de l'énergie localement est compris par la majorité d'entre nous. Les revenus financiers récurrents pour la commune seraient particulièrement importants dans cette période chahutée où on nous annonce des coupes sombres de nos dotations et subventions.

## Déchets sur la Courgnoulade

Depuis quelques mois, des déchets du bâtiment ainsi que des végétaux ont été déposés aux abords de la route communale allant de Meyraguet à Calès. Le phénomène semble s'amplifier, nous demandons de la vigilance et du respect de la part des populations pour que notre belle nature demeure un lieu agréable et propre.

## Nouveau cimetière

Vous avez sans doute remarqué le chantier en cours pour la création du nouveau cimetière. Les travaux ont donc commencé et ils vont bon train. Le projet suit son cours, nous vous tiendrons informés de la suite dans une prochaine édition.

## Aire de jeux

Certains agrès de l'aire de jeu de Calès sont abîmés. Le conseil municipal est en train de réfléchir au projet de remplacement de quelques unes de ces installations. Nous vous donnerons des nouvelles de la suite accordée à ce projet pour que les enfants puissent continuer à s'amuser dans ce parc.

## Urbanisme, quelques rappels et recommandations de circonstances

Le débroussaillage doit être assuré par les propriétaires jusqu'à 50 m de leurs habitations et sur 200 m d'un bois ou d'une forêt. Les risques d'incendie n'épargnent plus aucune région !

Les arbres et arbustes qui dépassent les limites de propriété sur la voie publique doivent être taillés.

Enfin, les services de contrôle de l'assainissement rappellent la nécessité de ne pas jeter les lingettes et les tampons hygiéniques dans l'assainissement collectif au risque de problème de bon fonctionnement dont les usagers seraient les premiers pénalisés !

*Un projet ? Des règles à respecter*

**DP** : Déclaration Préalable  
**PC** : Permis de Construire

**TOIT**  
Ardoises (réfection de toitures) : DP  
Auvent, préau  
• < 5m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20m<sup>2</sup> : DP  
• >20m<sup>2</sup> : PC  
Aménagement des combles ou tout autre aménagement d'espace en espace d'habitation  
• < 5m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti  
• < 20m<sup>2</sup> : DP

**PANNEAUX SOLAIRES PARABOLE VELUX**  
DP

**FACADE RAVALEMENT**  
DP

**CABANE BOIS OU BETON**  
• < 5m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20m<sup>2</sup> : DP

**VERANDA, TERRASSES COUVERTES**  
• < 5m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20m<sup>2</sup> : DP  
• Si accolée à la maison et < 40m<sup>2</sup> : DP  
• >20m<sup>2</sup> : PC

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN-PIED**  
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelque soit la surface : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20m<sup>2</sup> : DP  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20m<sup>2</sup> : PC

**PISCINE**  
• < 10m<sup>2</sup> non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité  
• < 100m<sup>2</sup> ouverte : DP  
• < 100m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80m de haut : DP

**GARAGE**  
• < 5m<sup>2</sup> : aucune formalité  
• < 20m<sup>2</sup> : DP  
• >20m<sup>2</sup> : PC

**MUR DE CLOTURE**  
DP

**PORTAIL** : DP

**CREATION FENETRE**  
DP

**Logo Cerfa**  
Déclaration Préalable Cerfa n°13703\*07  
Permis de Construire Cerfa n° 13406\*07

## Calendrier des manifestations communales

Il fait toujours bon de se réunir autour de quelques événements. Voici donc quelques dates importantes pour les Calésiens et Calésiennes :

**Le vendredi 6 décembre 2024 à 20h :** le comité des fêtes vous invite à participer à son Assemblée Générale.

**Le mercredi 11 décembre 2024 à 16h :** décorations du village par les enfants pour préparer Noël.

**Le vendredi 13 décembre 2024 à 18h30 :** remise des cadeaux aux enfants et des colis aux plus de 75 ans.

**Le samedi 21 décembre 2024 à 15h :** un concert aura lieu à l'église de Calès avec une billetterie sur place. Tarif : 12 €. Ces chants de Noël seront interprétés par le groupe vocal « La Soubirane ».

**Le samedi 11 janvier 2025 à 18h :** vœux du maire.

**Le samedi 1er février 2025 :** le comité des fêtes organisera un concours de belote.



Groupe vocal  
« La  
Soubirane »

## Recette de cuisine automnale : quiche au potimarron

Ingrédients :

- une pâte Brisée
- 150g de comté
- 500g de potimarron découpé en cubes
- 100g de noix concassées
- 3 œufs entiers
- 200g de crème fraîche
- 2 cuillères à soupe d'huile d'olive
- sel et poivre à votre convenance

Faire cuire le potimarron à la poêle pendant 10 minutes. Dans un saladier : battre les œufs, la crème fraîche, le comté et les noix. Ajouter le potimarron et mélanger. Étaler la pâte Brisée dans un plat à tarte et y verser le contenu du saladier. Faire cuire 40 minutes au four à 180°C.

## Recensement de la population

Il aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Amandine Darnis en est chargée sous la responsabilité de la coordinatrice Jocelyne Pivaudran.

Le dossier à remplir se fera avec Amandine ou par internet et vos réponses obligatoires sont attendues le plus rapidement possible pour lui simplifier sa tâche.



## Halloween

Le mercredi 30 octobre, les petits monstres et sorcières ont déambulé dans le bourg. Ils ont bien rempli leurs paniers et remercient les habitants.

Le comité remercie les Calésiens et Calésiennes de participer à la fête votive qui a été une fois de plus une belle réussite.

## Réfection du mur du cimetière

Pour celles et ceux qui ne le sauraient pas, une partie du mur du cimetière s'est effondré probablement suite aux épisodes de fortes pluies. La partie qui donne sur le jardin de M. Bésanger est entièrement rénovée. Nous sommes dans l'attente de subventions pour la réfection en pierres sèches de la partie qui va du portail à l'église.

### Responsable de la publication :

Conseil Municipal de Calès

### Crédits photos :

Peinture pour le bandeau de la page de garde de L. Vedrenne. Les photos sans mentions spéciales sont libres de droit.